

Plan d'études

Master of Arts en Études européennes

Programme d'études approfondies - 90 ECTS

(7.11.2023)

1. Bases légales

Le présent plan d'études s'appuie sur le Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines (règlement BA/MA lettres).

2. Description du programme

2.1. Description générale du programme

Le programme d'études approfondies en Études européennes permet d'acquérir des connaissances approfondies sur le processus d'intégration européenne après la fin de la Seconde Guerre mondiale. En tant que cursus rattaché à la Faculté des lettres et des sciences humaines mais offrant un contenu transdisciplinaire et interfacultaire, le programme met l'accent sur les sciences politiques tout en intégrant les perspectives d'autres sciences sociales (droit, économie, sociologie, sciences de la communication) et des sciences humaines (histoire contemporaine, anthropologie, sciences littéraires). Il transmet des connaissances de base sur le système juridique et économique de l'Union européenne ainsi que des connaissances générales sur l'Europe en tant qu'espace politique et culturel interdépendant. Par ailleurs, il intègre une solide formation en méthodes de recherche en sciences sociales.

Le titre de « Master of Arts en Études européennes » donne accès aux études doctorales, sous réserve des règlements correspondants.

Le programme qualifie pour des activités professionnelles dans les domaines de l'administration publique, de la diplomatie, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, du journalisme, des organisations culturelles ainsi que dans la recherche.

2.2. Structure générale du programme

Le programme d'études approfondies (90 ECTS) en Études européennes de l'Université de Fribourg se compose de quatre modules (60 ECTS) et de l'examen de master (travail de master et soutenance orale, 30 ECTS).

En plus du programme d'études approfondies, il est possible de suivre le programme de spécialisation en Études européennes ou un programme d'études secondaires (à 30 ECTS) dans un autre domaine d'études. Le programme de spécialisation ainsi que les programmes d'études secondaires sont réglés dans des plans d'études spécifiques.

2.3. Conditions d'admission

L'admission sans conditions est possible avec un diplôme de bachelor universitaire ou HES suisse ou étranger, reconnu et jugé équivalent par l'Université de Fribourg avec au moins 60 ECTS dans l'une des branches d'études suivantes : Science politique, Droit, Économie politique, Histoire, Sciences des médias et de la communication, Sociologie, *Études de l'Europe orientale*, *Études européennes*, *Histoire contemporaine*, *Relations internationales*, *Politique et Société**.

L'admission avec un complément peut être accordée après l'accord du service compétent de l'Université de Fribourg ainsi que de la direction du Domaine des Études européennes, pour les titulaires d'un diplôme de bachelor universitaire ou HES suisse ou étranger, reconnu et jugé équivalent par l'Université de Fribourg avec au moins 60 ECTS dans l'une des branches d'études suivantes : Anthropologie sociale et culturelle / Ethnologie, Finance, Géographie, Gestion d'entreprise, Histoire et philosophie des sciences, Littérature comparée, Philosophie, Sciences de l'environnement, Sciences des religions, Travail social et politiques sociales. Le programme complémentaire est à accomplir pendant les études de master et représente un volume maximal de 30 ECTS.

Une admission sur la base d'un diplôme dans un autre domaine d'études que ceux mentionnés aux paragraphes précédents est possible sous réserve de l'accomplissement d'un préalable au master de maximum 60 ECTS.

Le programme complémentaire ou préalable est défini au cas par cas par le Domaine des Études européennes selon le parcours antérieur de l'étudiant·e.

3. Objectifs de formation

Les étudiant·e-s disposent de connaissances fondamentales au sujet des institutions et politiques de l'Union européenne et de ses relations avec la Suisse. L'interdisciplinarité et le multilinguisme du programme sont mis en avant. Les étudiant·e-s sont en mesure de comprendre et d'analyser de manière critique les décisions et processus politiques, juridiques et économiques actuels ainsi que les développements historiques contemporains en Europe. Par ailleurs, les étudiant·e-s acquièrent une solide formation en méthodes de recherche pour suivre et analyser les débats politiques et académiques à propos de l'Europe.

Les diplômé·e-s sont en mesure d'appliquer leurs connaissances méthodologiques et théoriques approfondies en Études européennes à des objets complexes et de les discuter de manière critique. Ils·elles analysent des questions spécifiques et transversales de la recherche sur l'Europe et transposent de manière autonome les connaissances acquises dans différents contextes. Les diplômé·e-s savent définir des problématiques, recueillir et analyser des données, et produire des contributions argumentées aux débats contemporains. Ils·elles sont en mesure de présenter leurs résultats de

* Les branches mentionnées en italique ne figurent pas dans la liste officielle Swissuniversities.

manière professionnelle, tant à l'oral qu'à l'écrit, à un public de spécialistes et à d'autres cercles intéressés.

Dans le cadre du travail de master, les étudiant-e-s sont en mesure de mener à bien un projet de recherche de grande envergure dans la discipline choisie, sous la supervision de spécialistes. Ils-elles sont en mesure de situer la problématique développée de manière autonome dans le contexte de la littérature existante, de planifier le projet de recherche, de se procurer et de traiter les données pertinentes, ainsi que de présenter et de défendre les résultats sous forme de travail de master écrit. Le travail de master comprend un texte structuré et une bibliographie.

4. Début des études et durée des études

Ce programme peut être débuté au semestre d'automne ainsi qu'au semestre de printemps.

La durée minimale de ce programme est de trois semestres.

5. Langue d'études

Le programme d'études approfondies en Études européennes comprend des cours en français, en allemand et en anglais. Les études présupposent donc une solide connaissance au moins passive de ces trois langues.

Le terme « connaissance » désigne la compétence de lire, de comprendre et d'analyser des textes sources et des textes scientifiques. Une bonne compréhension à l'oral est également requise.

La mention « bilingue » sur le diplôme est possible si les conditions correspondantes sont remplies (voir point 10 du présent plan d'études ainsi que l'art. 50 du règlement BA/MA lettres).

6. Organisation générale

Le programme d'études approfondies en Études européennes comprend quatre modules obligatoires de 15 ECTS chacun ainsi que le module Examen de master à 30 ECTS :

Programme d'études approfondies (90 ECTS)		
L41.00027	Module 1 : Introduction à l'intégration européenne	15 ECTS
L41.00028	Module 2 : L'Europe en tant qu'espace politique	15 ECTS
L41.00029	Module 3 : L'Europe en tant qu'espace culturel	15 ECTS
L41.00030	Module 4 : Méthodes de recherche en sciences sociales	15 ECTS
L16.00039	Examen de master	30 ECTS

Les modules 1 à 4 approfondissent les connaissances factuelles et transmettent les bases méthodologiques et théoriques des Études européennes, en particulier dans la perspective des sciences politiques et, au-delà, dans une perspective interdisciplinaire.

Les enseignements peuvent être choisis exclusivement dans l'offre de cours publiée chaque semestre par le Domaine des Études européennes. Font exception les cours des programmes de mobilité suisses ou internationaux (voir point 11).

7. Description des modules

Le module 1 « **Introduction à l'intégration européenne** » fournit des connaissances générales sur les origines, les institutions et les politiques de l'intégration politique en Europe après 1945 ainsi que les bases du droit européen et de la politique économique européenne. L'accent est mis sur l'Union européenne (UE), ses institutions, ses domaines politiques et ses acteurs ainsi que sur les relations

entre l'UE et la Suisse. Il est recommandé de suivre ce module au début des études de master. Il est possible de participer à un voyage d'étude à titre facultatif. Les exigences pour valider les 15 ECTS de ce module sont les suivantes :

- Participation obligatoire au cours d'introduction aux Études européennes
- Participation obligatoire au cours d'introduction au droit européen
- Participation obligatoire à un enseignement d'introduction au système économique européen
- À choix : un séminaire en Études européennes ou un travail écrit dans l'un des enseignements précités ou un voyage d'études avec rapport écrit évalué par le Domaine des Études européennes. En cas de résultat insuffisant, le rapport peut être repris une fois. Si le résultat est encore jugé insuffisant, un échec définitif est prononcé et l'étudiant devra suivre un autre enseignement.

L41.00027	Module 1 : Introduction à l'intégration européenne	15 ECTS
	1 cours avec examen écrit d'introduction aux Études européennes**	3 ECTS
	1 cours avec examen : Introduction au droit européen**	3 ECTS
	1 cours avec examen et évaluation supplémentaire OU 1 séminaire avec présentation et travail écrit d'introduction au système économique européen**	6 ECTS
	1 séminaire avec présentation en Études européennes OU 1 travail écrit OU 1 voyage d'études	3 ECTS

Le module 2 « **L'Europe en tant qu'espace politique** » se concentre sur les thématiques politiques et sociales. Il permet d'acquérir des connaissances approfondies notamment dans les domaines des sciences politiques et de la sociologie politique. Les exigences pour valider les 15 ECTS de ce module sont les suivantes :

- Au moins un cours avec évaluation écrite et un séminaire avec présentation en Études européennes
- À choix : deux enseignements en Études de l'Europe orientale ou en sciences sociales ou en études européennes
- Participation obligatoire au colloque de master pendant deux semestres

L41.00028	Module 2 : L'Europe en tant qu'espace politique	15 ECTS
	1 cours avec évaluation écrite en Études européennes	3 ECTS
	1 séminaire avec présentation en Études européennes	3 ECTS
	2 cours avec examen OU séminaires avec présentation au choix en Études de l'Europe orientale OU sciences sociales OU Études européennes	6 ECTS
	Colloque de master (sur deux semestres) avec présentation écrite et orale du concept du travail de master**	3 ECTS

Le module 3 « **L'Europe en tant qu'espace culturel** » transmet des connaissances sur les enjeux sociaux et culturels ainsi que sur les mouvements sociaux en Europe au travers d'enseignements en sciences humaines et sociales (histoire contemporaine, sciences des religions, littérature comparée, anthropologie sociale, sciences de la communication). Un stage peut être effectué à titre facultatif

** Les enseignements marqués d'un double astérisque sont obligatoires.

dans un organisme en lien avec les Études européennes. Les modalités du stage doivent être validées au préalable par le Domaine en Études européennes. Les exigences pour valider les 15 ECTS de ce module sont les suivantes :

- À choix : entre un et trois enseignements en Études européennes, Sociologie, Sciences littéraires, Anthropologie sociale ou Sciences des religions selon le nombre d'ECTS manquants
- Au moins un cours avec examen ou un séminaire avec présentation et travail écrit en Histoire contemporaine
- Un stage facultatif avec rapport écrit validé par le Domaine des Études européenne

L41.00029	Module 3 : L'Europe en tant qu'espace culturel	15 ECTS
	1-3 cours avec examen OU séminaires avec présentation au choix en Études européennes (avec ou sans travail écrit) OU Sociologie OU Littérature comparée OU Anthropologie sociale OU Sciences des religions OU Sciences de la communication	3/6/9 ECTS
	1 cours avec examen OU 1 séminaire avec présentation et un travail écrit en Histoire contemporaine	6/9 ECTS
	1 stage facultatif de minimum un mois à 100 % ou équivalent	3 ECTS

Le module de base 4 « **Méthodes de recherche en sciences sociales** » vise à transmettre des compétences méthodologiques et analytiques. Ces enseignements serviront en outre à l'acquisition des compétences nécessaires à la conception et la mise en œuvre du travail de master. Il est recommandé de suivre le cours et le séminaire obligatoires au début des études et de compléter la formation méthodologique sur l'ensemble des études de master. Les exigences pour valider les 15 ECTS de ce module sont les suivantes :

- Participation obligatoire au cours et au séminaire Research Design in Political Science
- A choix : un séminaire avec évaluation en méthodes qualitatives ou un séminaire avec présentation et travail écrit en Études européennes
- Un enseignement de méthodes en sciences sociales OU Études de l'Europe orientale

L41.00030	Module 4 : Méthodes de recherche en sciences sociales	15 ECTS
	1 cours avec travail écrit : Research Design in Political Science**	3 ECTS
	1 séminaire avec présentation : Research Design in Political Science**	3 ECTS
	1 séminaire avec présentation : Qualitative Sozialforschung: Theorie und Praxis I & II OU 1 séminaire en Études européennes avec présentation et travail écrit	6 ECTS
	1 enseignement de méthodes en sciences sociales OU Études de l'Europe orientale	3 ECTS

8. Travail de master et soutenance orale

1. Le travail de master peut être remis si les prestations d'études encore manquantes correspondent au maximum à 15 ECTS (art. 55, al. 3, du règlement BA/MA lettres).

2. Avant la soutenance, tous les modules doivent être validés (art. 55, al. 3 du règlement BA/MA lettres).

3. Le travail de master traite d'un thème clairement lié à l'Europe et relevant d'une ou de plusieurs disciplines contenues dans le programme d'études. La condition de dépôt est la remise d'un concept écrit et sa présentation orale dans le cadre d'un colloque de master.

4. Le sujet doit être défini en accord avec un-e enseignant-e du programme d'Études européennes titulaire d'un doctorat et membre du corps professoral ou du corps des collaborateurs-trices scientifiques de l'Université de Fribourg qui acceptera d'encadrer la rédaction du travail de master.

5. Si le travail de master est dirigé par un-e enseignant-e d'une autre faculté, le règlement de la Faculté des lettres et des sciences humaines s'applique néanmoins pour la validation du travail de master. Le deuxième membre du jury est dans ce cas automatiquement issu de la Faculté des lettres et des sciences humaines.

6. Après avoir déposé son travail de master, le-la candidat-e doit le défendre oralement devant un jury dans un délai déterminé. Les délais sont fixés par le Décanat de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg. La soutenance dure une heure. Le-la candidat-e présente la problématique, les thèses et les méthodes du travail (20 minutes) et répond aux questions du jury (40 minutes). Un-e autre enseignant-e autorisé-e à encadrer les travaux de master fait office de deuxième membre du jury aux côtés du-de la directeur-riche du travail de master pendant la soutenance.

7. Un examen de master réussi et noté (travail de master et soutenance) donne droit à 30 ECTS (art. 58 du règlement BA/MA lettres).

8. La note de l'examen de master se compose de 2/3 de la note du travail de master et de 1/3 de la note de la soutenance (art. 60 al. 1 du règlement BA/MA lettres).

9. Modalités d'évaluation

9.1 Modalités générales d'évaluation

1. Tous les enseignements sont soumis à une évaluation.

2. Les séminaires à 3 ECTS sont évalués par un exposé oral ; ceux à 6 ECTS exigent en plus la rédaction d'un travail de séminaire écrit de 6'000 mots.

3. Les cours comportent une évaluation orale ou écrite.

4. Le type de contrôle des connaissances et les dates correspondantes sont communiqués par l'enseignant-e au début du semestre.

5. Pour les cours dispensés en dehors du Domaine des Études européennes, le contrôle des connaissances est régi par les dispositions du département ou de la faculté concerné-e.

6. Les ECTS sont attribués exclusivement sur la base de prestations d'études évaluées et jugées suffisantes par l'enseignant-e concerné-e.

9.2 Modalités de validation du programme

Les ECTS exigés pour un module sont validés dès qu'il est prouvé que l'étudiant-e a satisfait à toutes les exigences prévues par le plan d'études. La validation des modules est effectuée par le Domaine des Études européennes.

Le programme d'études approfondies est réussi lorsque les quatre modules ainsi que le travail de master et la soutenance ont été réussis et validés.

9.3 Échec et échec définitif

1. En cas d'échec à l'examen oral ou écrit, celui-ci peut être répété une fois. Un deuxième échec est définitif. L'étudiant·e doit suivre un autre cours équivalent.
2. En cas d'échec à un travail écrit, ce travail peut être révisé une fois dans le cadre du même cours. En cas de nouvel échec, l'étudiant·e doit écrire un nouveau travail au sein d'un nouveau cours. Le délai maximal de remise des travaux est fixé à la quatrième session d'examens suivant l'inscription au travail écrit.
3. La participation aux séminaires est obligatoire. Toutefois, une absence à 20 % des séances est tolérée. Suite à une absence non justifiée de plus de 20 % des séances, l'étudiant·e doit répéter l'enseignement ou suivre un autre enseignement.
4. Une absence justifiée de plus de 20% (cas de force majeure) est traitée au cas par cas par le Domaine des Études européennes.
5. L'étudiant·e doit réussir l'examen de l'unité d'enseignement dans laquelle il·elle est inscrit·e au plus tard lors de la quatrième session qui suit son inscription à cette unité d'enseignement. Le non-respect de cette règle ou un échec à cette session entraîne un échec définitif à cette unité d'enseignement. L'étudiant·e doit suivre un autre enseignement pour autant que l'enseignement ayant entraîné l'échec n'est pas obligatoire.
6. L'échec définitif à une unité d'enseignement obligatoire (marquée d'un double astérisque) entraîne un échec définitif au programme d'études approfondies et l'impossibilité de poursuivre des études dans le Domaine des Études européennes de l'Université de Fribourg
7. Un échec définitif au programme est prononcé en cas de dépassement de la durée maximale des études, à savoir le triple du nombre de semestres minimum prévu (art. 48 du règlement BA/MA lettres).
8. Demeurent réservées les conditions d'échec et échec définitif à un enseignement propres aux départements et facultés qui les offrent.

9.4 Note des modules et note finale

Toutes les prestations d'études dispensées par le Domaine des Études européennes sont évaluées et notées, à l'exception du colloque de master, évalué par « réussi/échec ». Les prestations notées comptent pour la note finale de chaque module. La note globale d'un module résulte de la moyenne non arrondie et pondérée selon le nombre d'ECTS correspondants des évaluations notées des unités d'enseignement qui le composent.

La note globale du programme d'études approfondies se compose de la moyenne des notes des quatre modules (60 ECTS, sans l'examen de master).

La distinction pour les études de master se compose de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes du programme d'études approfondies, du programme de spécialisation ou du programme d'études secondaires le cas échéant, et de l'examen de master (travail et soutenance) (art.66 du règlement BA/MA lettres).

10. Mention « bilingue »

Dans le programme d'études approfondies, pour obtenir une « mention bilingue », au moins 36 ECTS doivent être obtenus dans chacune des deux langues d'études (allemand et français) ; les ECTS restants

peuvent être effectués dans une troisième langue (par exemple l'anglais) (art. 50 du règlement BA/MA lettres).

Pour la prise en compte des ECTS d'un enseignement dont la langue d'enseignement est « bilingue », la langue d'évaluation (exposé et travail écrit ou examen oral) est déterminante. Il n'est pas possible de reconnaître des ECTS obtenus dans le cadre d'un cours dans une autre langue que celle dans laquelle le cours est dispensé (ex. un enseignement en « français » ne peut pas compter comme ECTS en « allemand », même si l'évaluation est faite en allemand).

11. Programme de mobilité

Les étudiant·e·s qui participent à un programme de mobilité suisse ou européen concluent un contrat d'études en accord avec le Domaine des Études européennes. Ce contrat régit les cours et l'acquisition des ECTS. Il se conforme aux dispositions du Domaine des Études européennes et du Service des relations internationales de l'Université de Fribourg.

12. Entrée en vigueur et mesures transitoires

Le présent plan d'études remplace le plan d'études master du 23 juin 2009. Il entre en vigueur dès le semestre d'automne 2024 pour tous·tes les étudiant·e·s débutant·e·s.

Les étudiant·e·s qui auront commencé leurs études avant le semestre d'automne 2024 dans le plan d'études du programme d'études approfondies en Études européennes du 23 juin 2009 peuvent terminer leur cursus dans ce dernier ou passer au présent plan d'études sur demande dès le semestre d'automne 2024.

L'ensemble des étudiant·e·s sera soumis au présent plan d'études dès le semestre d'automne 2025.

Les modalités de transition au présent plan d'études sont fixées par le Domaine des Études européennes sur la base des prestations déjà réalisées.